

**ACCUEIL PERISCOLAIRE
CENTRE POLYVALENT - SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
PROJET PEDAGOGIQUE 2018-2019**



PRESENTATION

L'accueil périscolaire municipal de Saint-Augustin-des-Bois (49170), est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) faisant partie des accueils collectifs de mineurs (ACM) définis dans le Code d'Action Sociale et Familiale. C'est-à-dire, un accueil de loisirs, et non pas une garderie, ouvrant quotidiennement les jours d'école.

Un accueil de loisirs périscolaire implique :

1. Des activités variées mises en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et animées par des animatrices professionnelles.
2. De 7 à 300 mineurs accueillis simultanément.
3. Un fonctionnement sur l'année scolaire.
4. Au minimum 2 heures d'accueil par jour de fonctionnement.

Les locaux se situent au Centre Polyvalent, 10 rue de Saint-Georges à Saint-Augustin-des-Bois.

L'accueil est ouvert pendant toutes les périodes scolaires aux horaires suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE – PERIODES SCOLAIRES	
MATIN	SOIR
Du lundi au vendredi De 7h15 à 9h	Lundi, mardi et jeudi De 16h45 à 19h
	Vendredi De 15h45 à 19h

Les enfants des deux écoles primaires de la commune, sont susceptibles de fréquenter l'accueil périscolaire. C'est-à-dire, environ 170 enfants, soit la totalité des effectifs de l'école publique Albert Jacquard et de l'école privée Sainte Monique (élémentaire et maternelle compris).

RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

Les enfants accueillis à l'accueil périscolaire vivent une journée pleine et entière, rythmée en fonction de l'amplitude horaire de la journée de ses parents.

Les besoins des enfants varient, notamment en fonction de l'amplitude de la journée et de l'âge, entre autres. L'accueil périscolaire veille à répondre aux différents besoins des enfants en proposant des activités et de temps d'activités variés, basés dans les finalités énoncées dans le projet éducatif :

- Rendre l'enfant autonome.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Inculquer chez l'enfant des valeurs de respect et tolérance.
- Se tenir à l'écoute des parents.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.

A certains moments, diverses activités peuvent être proposées aux enfants, en fonction des besoins et des rythmes de chaque enfant : jeux collectifs, des activités développant la motricité fine et générale de l'enfant, l'expression corporelle, verbale et artistique... L'enfant est ainsi confronté au choix. Pour la plupart du temps, il peut également faire le choix d'une activité libre : jouer seul ou avec d'autres camarades à un jeu de leur choix, dessiner, se reposer...

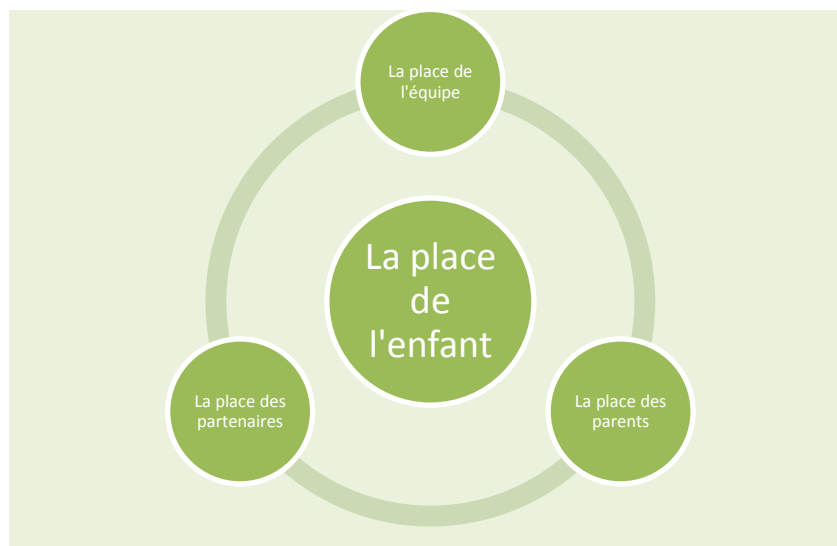
INTENTIONS EDUCATIVES

Il s'agit de favoriser l'autonomie de l'enfant (dans ses actes, ses choix, ses réflexions, son comportement) et de développer son esprit critique, cela dans le but de le faire devenir acteur de la vie en collectivité, acteur de sa vie, tout en respectant les normes établies pour la vie commune : nécessité d'une cohérence et une cohésion entre individu et collectivité, l'un nécessitant le bon fonctionnement de l'autre, l'autre nécessitant l'implication de l'un.

OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'idée de l'enfant acteur de sa vie en collectivité est donc au cœur du projet pédagogique de l'accueil périscolaire.

La place de l'enfant est donc fondamentale. La place de chacun des acteurs éducatifs est considérée à partir de celle des enfants. Cela ne fait pas devenir l'enfant décideur des normes de vie collective (bien qu'il puisse participer dans la mesure du possible à certaines décisions) mais il le place dans une position centrale par rapport au sens du projet.



PLACE DE L'ENFANT

- Pratiquer des activités en prenant plaisir, tout en respectant les règles prédéfinies.
- Prendre part à la vie quotidienne, aux activités et soins de son corps (hygiène, alimentation).
- Proposer, prendre des initiatives, tendre vers plus d'autonomie au quotidien.
- Respecter les personnes, les règles et l'environnement.

PLACE DE L'EQUIPE

- Rôle du directeur/directrice :
 - Veiller à la sécurité des enfants et des animateurs.
 - Veiller au respect de la réglementation.
 - Etre un intermédiaire, à l'écoute des demandes et des préoccupations des enfants, des animateurs, des parents, de l'organisateur.
 - Etre joignable en permanence par les animateurs, les enfants et l'organisateur.
 - Encadrer l'équipe d'animation.
 - Gérer administrativement la structure : déclaration, veille informationnelle et statistique, budget, communication, planning, inscription...
- Rôle de l'animateur :
 - Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière.
 - Motiver, aider, encourager, valoriser chaque personne en tenant compte de l'individualité de chaque enfant au sein du groupe.
 - Veiller à la sécurité physique et affective de chaque enfant.
 - Amener un déroulement cohérent, rythmé et structuré.
 - Garantir le respect des règles de vie établies, impliquant dans la mesure du possible l'enfant dans leur mise en place.
 - Proposer des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique.
 - Etre force de propositions et adapter les activités qui ne fonctionnent pas bien, ainsi qu'à l'âge des enfants.
 - Gérer les activités dès la préparation au rangement.
 - Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.
 - Connaître les différentes règles de sécurité concernant la mise en place des activités et les mettre en place.
 - Rappeler les conduites à tenir face aux évènements climatiques et aux recommandations sanitaires.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS RETENUES POUR 2017-2018 :

L'ENFANT

- Amener l'enfant à devenir autonome et maître de ses apprentissages dans le respect de chacun, à travers un comportement et un langage appropriés.
- Inciter chaque enfant à donner son avis, à proposer une activité et à encadrer une activité avec l'aide d'un animateur.
- Encourager le respect de la politesse en communiquant avec un langage adapté à l'âge de l'enfant

L'EQUIPE

- Améliorer le dialogue dans l'équipe grâce à un temps d'écoute régulier et bienveillant.
- Utiliser un langage et une posture adaptés pour communiquer avec les enfants.
- Animer des activités et des projets d'animation diversifiés.
- Proposer des temps d'écoute auprès des enfants et entre enfants.

LES PARENTS

- Echanger succinctement avec les parents sur la journée de l'enfant et les problématiques éventuelles rencontrées.
- Impliquer les parents dans le projet et les investir dans des activités, Taps ou autre.
- Organiser dans l'année des temps ouverts aux parents avec les enfants (soirée jeux, goûter en famille...) et valoriser les réalisations des enfants auprès des parents.
- Organiser dans l'année des temps de rencontre collectifs avec les parents.

LES PARTENAIRES

- Accentuer les échanges, notamment avec les écoles, pour développer des projets communs.
- Interagir avec les associations locales pour développer des projets communs.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE DES ENFANTS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

MATIN	
Du lundi au vendredi – A. Jacquard (école 4 jours et demi) Lundi, mardi, jeudi et vendredi – Ste. Monique (école 4 jours)	
7h15-8h35	Jeux en autonomie, dessin, lecture
8h35	Rangement/habillage élèves Ste. Monique
8h40	Départ élèves Ste. Monique
8h40	Rangement/habillage élèves A. Jacquard
8h45	Départ élèves A. Jacquard

APRES-MIDI / SOIR	
15H45	Sortie élèves A. Jacquard
15h45-16h45 élèves A. Jacquard	TAPS Lundi, mardi et jeudi
	Autres activités / jeux en autonomie Vendredi
16h45	Sortie élèves Ste. Monique
	Lavage des mains Début goûter
17h-19h	Activités (ponctuelles ou régulières) / Jeux en autonomie